



Profil de qualification

aide-carreleuse AFP / aide-carreleur AFP

Numéro de métier 51104

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale / plan de formation pour aide-carreleuse / aide-carreleur avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFC) du 28 septembre 2010

Contenu:

- I. Profil de la profession
- II. Aperçu des compétences professionnelles
- III. Niveau d'exigences

I. Profil de la profession

1. Domaine d'activités

Les aides-carreleurs/aides-carreleuses revêtent des murs et des sols à l'intérieur de maisons individuelles, d'immeubles collectifs, de bâtiments industriels, d'immeubles commerciaux et de bâtiments publics. Les aides-carreleurs/aides-carreleuses travaillent dans de nouvelles constructions et dans des bâtiments rénovés.

2. Principales compétences professionnelles

Les aides-carreleurs/aides-carreleuses sont capables d'engager les mesures appropriées pour la pose de carreaux céramiques selon directives.

Les aides-carreleurs/aides-carreleuses effectuent des travaux de pose selon directives sur des surfaces rectangulaires. Dans leur travail, les aides-carreleurs/ aides-carreleuses tiennent compte des normes de construction en vigueur, des règles de la protection au travail et de la protection de la santé. Ils appliquent les normes et les prescriptions légales selon directives de leurs supérieurs.

Lors de la conception de surfaces rectangulaires, ils tiennent compte des principes de répartition des carreaux. Ils maîtrisent la pose de revêtements de plinthes et des protections d'angles.

Les aides-carreleurs/aides-carreleuses protègent les revêtements terminés.

3. Exercice de la profession (autonomie, créativité/innovation, environnement de travail, conditions de travail)

Les aides-carreleurs/aides-carreleuses travaillent en équipe ou selon directives. Ils disposent d'une grande variété de matériaux céramiques leur permettant de revêtir des surfaces rectangulaires avec différents modèles et couleurs. Les aides-carreleurs/aides-carreleuses ont un travail de précision. Ils coopèrent étroitement avec leur supérieur et les autres artisans.

4. Cotation de la profession à la société, l'économie, la nature et la culture (durabilité)

Les matériaux céramiques sont depuis toujours de valeur stable, hygiéniques et décoratifs. Ils sont posés aussi bien dans les zones d'habitation que dans les zones de travail. Les matériaux céramiques sont des produits naturels dont la production est peu nuisible à l'environnement. Ils sont durables et peuvent être éliminés sans problèmes.

II. Aperçu des compétences professionnelles

| ↓ Compétences opérationnelles | | → Compétences professionnelles | | | |
|--------------------------------------|--|---|---|---|-----------------------------------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| A | Travaux de carrelage | Préparer les travaux de carrelage selon directives | Poser les carreaux de céramique sur des surfaces rectangulaires | Remplir les joints avec des matériaux rigides | Protéger les revêtements terminés |
| B | Administration | Rédiger des rapports journaliers | | | |
| C | Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise | Respecter les mesures de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise | | | |
| D | | | | | |

III. Niveau d'exigences

Le niveau d'exigences du métier est retenu de manière détaillée dans le plan de formation (partie A, compétences professionnelles) dans le cadre des niveaux taxonomiques (C1 à C6) au niveau des objectifs évaluateurs.

Approbation et mise en vigueur:

Le présent profil de qualification entre en vigueur le 1er janvier 2011.

Association Suisse du Carrelage ASC

Le Président: Silvio Boschian

Commission de la formation professionnelle

Le Président: Ruedi Ammann

Dagmersellen, le 5 octobre 2010

Le profil de qualification d'aide-carreleuse AFP / aide-carreleur AFP du 5 octobre 2010 est approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

Le chef de la formation professionnelle

Dr. Hugo Barmettler

Berne, le 3 novembre 2010